

Charte du choriste

En cohérence avec les objectifs fixés par Le Chantier (Centre de création des nouvelles musiques traditionnelles et du monde), cette charte pose quelques principes simples propres à assurer un bon déroulement de notre action collective tout en garantissant à chacun le plaisir de chanter dans un cadre convivial.

ENGAGEMENTS DES CHORISTES

1. / Sur les répétitions

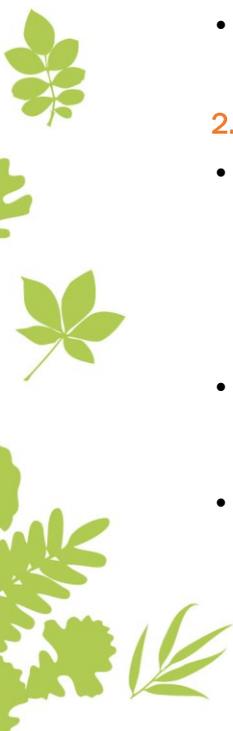
- Chaque choriste s'engage à assister aux répétitions autant que faire se peut, car toute absence individuelle a un impact sur le travail et la progression de l'ensemble du chœur.
- Si, pour un motif quelconque (professionnel, familial ou autre), un choriste doit être absent, il s'engage à en informer la cheffe de chœur, et à combler le retard occasionné, par un travail personnel en recourant aux différents moyens mis à sa disposition : fichiers de travail mis en ligne (lien DROPBOX ou enregistrement envoyé par mail), aide d'un autre choriste...

Dans le respect de la Cheffe de chœur et des autres choristes, l'on s'efforcera également de :

- Respecter l'horaire (temps d'installation et de rangement de la salle compris)
- Rester silencieux lorsque la cheffe de chœur travaille spécifiquement avec tel ou tel pupitre
- Accueillir avec bonne humeur les éventuelles demandes formulées dans l'intérêt du groupe
- Garder en mémoire les indications fournies pour orienter le travail personnel entre deux répétitions.
- Respecter les consignes de la cheffe de chœur.

2. / Sur les concerts et manifestations de la chorale

- Le programme annuel (concerts et manifestations présentés aux choristes pour l'année en cours et validés collectivement) engage la participation effective de chacun. Les concerts sont l'aboutissement du travail fourni dans l'année, leur qualité est fonction de notre engagement individuel et collectif. Chaque choriste s'engage donc à participer au(x) concert(s) en connaissant sa partition dans le plus grand respect du chœur et du public.
- Sauf cas de force majeure, tout engagement pris doit être respecté car la chorale doit savoir précisément sur quel effectif elle peut compter lors de ses diverses prestations.
- Chaque choriste doit naturellement adopter une attitude exemplaire dans le strict respect des lieux et du public. La tenue adoptée lors d'un concert participe à l'image publique du chœur.



Le CHANTIER
Fort Gibron
Impasse du Collet
83570 CORRENS
tél 04 94 59 56 49
le-chantier@le-chantier.com

3. / Sur l'organisation matérielle

Si le Chantier assume la logistique générale, chacun doit se sentir, de sa place, partie prenante de cette organisation, notamment en ce qui concerne :

- l'affichage, la distribution de flyers, la promotion des concerts dans ses réseaux personnels
- la mise en place de la salle (estrades, chaises, buvette, etc ...) au besoin
- le rangement après concert du matériel, de la salle, etc...

La participation de chacun, en fonction de ses possibilités, est toujours la bienvenue.

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION :

En regard du respect de ces principes, l'association s'engage quant à elle à ce que :

- Les répétitions aient lieu régulièrement au jour et à l'heure définie
- Les enregistrements, partitions et toutes aides facilitant le travail personnel des choristes soient mis à leur disposition en ligne
- Les projets exceptionnels proposés en cours d'année soient discutés lors de réunion du conseil d'administration avec la présence de la cheffe de chœur pour savoir si le programme de l'année permet d'y participer
- Les dates de concerts soient communiquées au plus tôt aux choristes pour un meilleur taux de présence et afin de faciliter l'organisation de leur agenda personnel.
- Les rassemblements divers (répétitions, concerts) puissent se faire dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur.